

Département de la Savoie

**MAIRIE
De
Bessans
73480**

☎ 04 79 05 96 05

Fax 04 79 05 80 64

Http : //www.mairie-bessans.fr

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 25 SEPTEMBRE 2014 à 20h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, M^{me} Denise MELOT, M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ, M. Loïc PERSONNAZ, M^{me} Emmeline VIALLET.

Secrétaire de séance : M^{me} Emmeline VIALLET.

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 12 août 2014.

II – Informations.

III – Délibérations :

1 - Délégation(s) d'attribution(s) du conseil municipal au maire.

2 - Décisions budgétaires modificatives.

**3 - Réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré :
Reversement du fonds d'amorçage versé aux communes à la Communauté de
Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV).**

4 - Installation de chéneaux sur la chapelle Saint Pierre d'Avérole.

**5 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire
face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

**6 - Soutien à la motion concernant le loup, prise lors des états généraux
« le pastoralisme et les loups » le lundi 18 août 2014.**

IV – Droit(s) de préemption.

V – Questions diverses.

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 12 août 2014.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 11.

II – Informations.

a) Remerciements : Remerciements de la Maison de la Maurienne à Levallois-Perret (Présidente, Madame Marie-France Lebœuf et co-présidents, Messieurs Yves Personnaz et Paul Tracq) pour la subvention 2014 de 310 €.

b) Drapeaux en berne : Suite à l'assassinat du Français Hervé Gourdel en Algérie par un groupe terroriste djihadiste, les drapeaux seront en berne du 25 au 28 septembre 2014.

c) Festivités du 15 août : La fête traditionnelle du 15 août 2014 s'est bien déroulée dans le même esprit que celle de 2013. Les prestations des Danseurs de l'Arc et des sapeurs-pompiers ont été particulièrement appréciées. Le stand de restauration et la tombola au profit de la Ligue contre le Cancer ont permis un bénéfice de 4 093,94 €.

Monsieur le Maire se réjouit de la participation d'acteurs économiques du village et de la mobilisation de près de 40 bénévoles sur toute la journée.

d) Rencontre des sculpteurs : 300 visiteurs environ sur trois jours ont participé à la rencontre, à la salle de l'Albaron. C'est un chiffre conforme à celui des années précédentes.

e) « Mourramoundo » à Ilonse (Alpes Maritimes) les 22-23-24 août : Pour la première fois, une rencontre internationale de joueurs de mourra s'est tenue à Ilonse (Alpes-Maritimes). Il y a eu 19 participants de Haute-Maurienne pour représenter la Savoie, dont de nombreux Bessanais. Le Conseil Général de la Savoie a apporté un soutien financier à ce déplacement.

f) Inauguration de l'enfouissement de la ligne Haute-Tension à Lanslevillard : Monsieur Alain Luboz informe que les maires, les conseillers municipaux, et les représentants des régies électriques et d'ERDF se sont rencontrés au col de la Madeleine pour inaugurer l'enfouissement de la ligne électrique. La liaison Bessans-Lanslevillard est bientôt terminée. En 2015, une fois la ligne aérienne déposée, une inauguration sera organisée sur Bessans cette fois.

g) Commémorations du 70^{ème} anniversaire de l'incendie de Bessans : Les retours ont été très positifs. Monsieur le Maire remercie encore toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ces commémorations, notamment les anciens combattants et l'association « Bessans Jadis et Aujourd'hui » pour l'exposition « *13 septembre 1944 : Bessans brûle* ».

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par Monsieur Gilbert Tracq, regrettant vivement le fait que le capitaine Jean-Baptiste Daniel Tracq et le sergent-chef Jean-Antoine Tracq, morts au combat respectivement en 1940 et 1943, n'aient pas été évoqués durant la messe et lors du discours officiel au Monument aux Morts.

Monsieur le Maire explique que les éléments qui lui ont été donnés étaient concentrés sur les événements de 1944. Il regrette cet oubli et tient bien sûr à rendre un hommage appuyé à ces deux Bessanais « morts pour la France ».

Il a également une pensée pour Madame Termignon, décédée avec ses enfants lors des bombardements de Modane.

Cette journée s'est terminée par un concert « trompettes et orgue », donné par Messieurs Laurent Doubroff, Gabriel Jehan et Pierre-Marie Charvoz, à l'église de Bessans.

h) Inauguration de l'accueil de jour Alzheimer : Monsieur le Maire et Madame Denise Mélot étaient présents lors de l'inauguration des locaux situés à Fourneaux, qui pourront accueillir

en journée huit patients Alzheimer ou apparentés des cantons de Saint-Michel-de-Maurienne, Modane ou Lanslebourg-Mont-Cenis.

Cela permettra de soulager ponctuellement les familles dans la gestion quotidienne de la maladie de leurs proches. Cet accueil se veut thérapeutique et pédagogique.

Il constitue une réelle avancée pour le territoire.

i) Retour sur la foire de Bessans : Avec un temps peu favorable et le désistement au dernier moment du grand marchand habituel, le bilan de la foire est très mitigé. 50 personnes ont tout de même pu profiter du traditionnel pot-au feu du Mont-Iseran. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a tenu un stand sur la place.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, 27 personnes ont visité l'église et la chapelle Saint Antoine, ce qui correspond aux moyennes des années précédentes.

Une réflexion sur l'avenir de cette journée est à mener.

j) Réception des athlètes de l'équipe de France de biathlon : Lundi 22 septembre, une réception avec séance « photos-dédicaces » a été organisée pour les athlètes français venus pour le Biathlon Summer Tour.

Les médaillés olympiques Martin Fourcade et Jean-Guillaume Béatrix ont été particulièrement mis en valeur.

Les enfants du Club des sports de Bessans, invités à cette réception, ont été ravis de pouvoir approcher leurs idoles.

k) Fréquentations estivales 2014 :

- Navette d'Avérole : 3 301 personnes (3 348 en 2013), ce qui constitue une fréquentation satisfaisante vu la météo.

- Visites de l'église Saint Jean-Baptiste et de la chapelle Saint Antoine : 2 657 entrées (2 680 en 2013) pour l'église Saint Jean-Baptiste et 1 487 à la chapelle Saint Antoine dont l'entrée est payante (+ 25% par rapport à l'été 2013). Cela faisait bien longtemps qu'il n'y avait pas eu autant de personnes à la chapelle.

- Refuge d'Avérole : fréquentation en hausse de 20%. Le gardien, Monsieur Sébastien Notter, a ouvert plus tôt dans la saison et fermé plus tard. Grâce à l'obtention de son agrément scolaire, il a accueilli début septembre 250 enfants.

- Camping : Fréquentation quasiment identique à celle de l'été 2013, un bilan précis sera réalisé prochainement.

- Biathlon : Augmentation sensible de la fréquentation, un bilan précis sera réalisé en fin de saison.

- Rafting et canyoning (« Eaux Vives ») : + 25 %.

- Water-bubbles : 1 821 personnes, ce qui selon Monsieur Fabrice Huteau responsable de l'activité, est très satisfaisant.

- Lacs : Baisse drastique des amateurs de baignade. La température de l'eau n'a guère dépassé les 15-16 degrés.

l) Rentrée des classes à l'école et mise en place de la réforme des rythmes scolaires : Monsieur le Maire s'est rendu à l'école le vendredi 5 septembre pour rencontrer l'équipe pédagogique ainsi que les enfants et s'assurer ainsi que le début d'année scolaire s'était bien passé. Il y a 21 élèves, ce qui est identique à l'année scolaire précédente, avec des perspectives à trois ans d'augmentation du nombre d'enfants.

Pour les Temps d'activités périscolaires du lundi de 15h30 à 18h00, sur la première période « rentrée - vacances de la Toussaint », 38 % des enfants de l'école de Bessans sont inscrits. Monsieur Ludovic Cordier-Pade indique que les entraînements de ski donnés auparavant le mercredi matin posent problème, les enfants ayant désormais école. Les différentes écoles de la vallée n'ayant pas choisi les mêmes organisations du temps scolaire, il est difficile de mutualiser les entraînements comme c'était le cas auparavant. Il serait intéressant d'harmoniser sur le territoire à l'avenir.

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec certains entraîneurs des communes voisines, mais sont restés sans réponse. Il précise que l'organisation des temps scolaires est décidée pour chaque commune et non pas au niveau intercommunal. La position officielle de l'Education nationale est que « *les activités annexes doivent s'adapter au temps scolaire, et non pas l'inverse* ».

m) Point sur l'organisation du Marathon International de Bessans : Messieurs Romain Tracq et Thierry Bernard représenteront désormais l'association « Maison pour le tourisme à Bessans » au sein du Conseil d'administration. Monsieur Romain Tracq est le nouveau trésorier de l'association, et Monsieur Jérémy Tracq le nouveau Vice-président.

Monsieur Jean-Pierre Garinot, Président du Marathon International de Bessans, indique qu'un partenariat d'un montant de 4 000 € a été conclu avec EDF, ce qui constitue le partenariat financier le plus important jamais réalisé.

Par ailleurs, le partenariat avec TV8 Mont-Blanc pour un direct télé ne sera sans doute pas reconduit, la chaîne étant en redressement judiciaire avec des difficultés importantes. D'autres contacts avec des chaînes sont noués, mais ont peu de chance d'aboutir dès cette année.

n) Projet VTT : Monsieur Bernard Méliet présente le projet VTT, qui date de l'année 2012 et a été revu et voté cette année par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV). Il concerne les sept communes de la vallée avec une ligne dorsale le long du chemin du petit bonheur. L'Estibus ainsi que les remontées mécaniques de Lanslebourg permettront la liaison entre les différents circuits VTT. Il y aura 300 kilomètres de cross-country et la création de trois parcours « enduro » (peu de montée, beaucoup de descentes), dont un à Bessans. Trois « bikes park » à Bramans, Lanslevillard et Bessans seront construits. Les travaux commenceront dès 2015.

o) Projet d'évènement sportif pour l'été 2015 : Monsieur Bernard Méliet expose le projet de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV) de créer un grand évènement sportif pendant la période estivale : le « Grand défi Haute-Maurienne » qui se déroulerait début juillet avec une partie très sportive et une partie familiale et grand public.

p) Réunion sur les protections de Bessans : Monsieur Roger Fiandino indique qu'une réunion avec les services de la Police de l'eau, du Conseil général de la Savoie, du Syndicat du Pays de Maurienne et de l'Etat s'est tenue à la mairie le mercredi 24 septembre avec Monsieur le Maire et plusieurs élus.

Ils se sont entretenus sur le curage des divers cours d'eau de la Commune (Arc, Ribon, Avérole), le plan de gestion des matériaux solides et les protections du village.

Il a aussi été question de l'extension n°4 de la zone agricole de Pré Carcagne, du nombre de buses autorisées lors de la période hivernale et de l'assainissement de La Bessannaise, du Villaron et du Chef-lieu sur la rive droite de l'Arc.

La passerelle reliant le camping à la zone des lacs, endommagée par la crue de l'Arc en 2008, pourrait être retirée prochainement. Une réflexion sera menée sur son remplacement.

q) Point sur le chantier de La Bessannaise : Monsieur Jean Cimaz, Président de La Bessannaise, indique que le chantier d'extension avance correctement et devrait se terminer fin novembre. Une trentaine d'ouvriers travaille actuellement sur place.

Le mardi 30 septembre, aura lieu la réception des travaux de construction du garage de La Reculaz.

Par ailleurs, il informe que pour la première fois cet hiver, La Bessannaise proposera des stages de biathlon.

r) Travaux sur la liaison « Itinéraire Nordique » Bessans – Bonneval-sur-Arc : Les travaux sont en cours avec une participation conjointe des deux communes, chacune travaillant sur la partie comprise sur son territoire. Cet itinéraire nordique ouvert aux skieurs, aux raquettes et aux piétons reliera Bessans à Bonneval-sur-Arc.

La Commune de Bessans assurera le damage et aura ainsi la maîtrise de la sécurité en fonction des conditions climatiques.

Les possibilités de vente de forfaits du domaine nordique de Bessans à Bonneval-sur-Arc sont étudiées. En cas de solution trouvée, l'entretien étant assuré par Bessans, les recettes seront intégralement reversées à la station.

s) Travaux divers : Parallèlement à la préparation des divers événements, de nombreux travaux ont été réalisés selon le planning établi et mis à jour régulièrement, notamment la mise en place du portail de l'église, qui avait fait l'objet d'une question lors de la dernière séance du Conseil municipal.

t) Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) : A la suite d'un dépôt de recours d'une commune du Loir-et-Cher, les accords locaux permis par la loi sur le nombre de conseillers communautaires ont été annulés par le Conseil constitutionnel. Cette annulation s'applique aux intercommunalités dont au moins une commune membre est concernée par de nouvelles élections municipales suite à celles de mars 2014. C'est le cas en Haute-Maurienne Vanoise à Bonneval-sur-Arc (deuxième tour annulé et nouveau vote réalisé le 31 août 2014).

Un arrêté préfectoral a imposé à la CCHMV de passer de 20 à 16 élus ; Bessans passant de trois à deux conseillers communautaires. Monsieur Jean Cimaz a laissé sa place à Monsieur Bernard Méliet afin de lui permettre de poursuivre son travail au sein du bureau de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV).

Monsieur le Maire reste Vice-président de la CCHMV.

Monsieur Jean Cimaz conserve son poste de délégué de la commune au Syndicat du Pays de Maurienne, dont il est Vice-président.

u) Zone Agricole de "Pré Carcagne" : Pour l'extension n°3 de la zone agricole, le Conseil municipal avait approuvé lors de la séance du 1^{er} février 2013 la vente de deux lots : un à Monsieur Christian Félix, l'autre à Monsieur Martial Zanellato et à Madame Emmanuelle Courtet.

Le dossier pour la préparation des actes de vente avait été envoyé au notaire, lequel était en attente du bornage des trois lots de cette extension. Ce bornage est en cours en lien avec la société Mesur'Alpes.

Les acheteurs potentiels ont été relancés pour confirmer la vente avant la fin de l'année 2014.

Une demande a par ailleurs été formulée par un jeune souhaitant démarrer son activité pour le 3^{ème} lot.

v) Cimetière : Un groupe de travail est proposé pour l'aménagement du cimetière. Il s'agit d'envisager l'agrandissement de la zone de concessions (car il n'en reste quasiment plus de disponibles) en réduisant la zone hors concession. Ce groupe sera coordonné par Monsieur Jean Cimaz et comprendra Monsieur Fabien Le Bourg, Monsieur Loïc Personnaz, Monsieur Edmond Michel Tracq, Madame Florence Vincendet et Monsieur Valentin Vincendet.

w) Rencontre avec l'OPAC de la Savoie : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Vinit, Directeur de l'OPAC de la Savoie, afin notamment de faire le point sur les logements OPAC situés sur la commune de Bessans.

Cet entretien a permis d'évoquer une éventuelle coopération pour la réhabilitation de la

Maison Bernard, qui pourrait comprendre une partie de logements OPAC destinés aux saisonniers et/ou aux habitants.

Un nouveau rendez-vous devrait avoir lieu début novembre.

x) Vitesse dans le village : La gendarmerie a redoublé de vigilance au cours du mois d'août concernant la vitesse pratiquée dans le village par certains véhicules, notamment des véhicules agricoles. Plusieurs contrôles ont été réalisés suite à de nouvelles plaintes de riverains auprès de la mairie. Si une amélioration a été constatée, la commune entend rester vigilante à ce sujet.

y) Enlèvement des épaves : Une nouvelle opération est menée par la CCHMV pour l'évacuation des épaves (la dernière, réalisée en juin 2014, avait permis d'évacuer 5 épaves sur Bessans). Les habitants de la Haute-Maurienne doivent déclarer leur véhicule en mairie et le faire ainsi évacuer gratuitement.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que la commune étudie les possibilités légales de faire évacuer les véhicules épaves laissés à l'abandon sur des terrains communaux.

z) Gestion du personnel - été 2014 : En lien avec le directeur de station, des efforts importants ont été effectués pour améliorer et optimiser l'organisation du temps de travail des employés permanents et saisonniers. Cela a permis de réaliser davantage de travaux et de gagner en efficacité. Au niveau de la masse salariale des emplois saisonniers, celle-ci est largement maîtrisée puisqu'elle diminue de 7,5 % par rapport à l'été 2013.

La commune poursuit par ailleurs son travail pour parvenir prochainement à une révision de l'accord sur la réduction du temps de travail signé en 2002.

aa) Subvention 2014 du Club des Sports : Monsieur le Maire indique que le versement de la subvention au Club des Sports n'avait jusqu'à présent pas été effectué, l'association n'ayant pas payé depuis trois ans sa location annuelle de la salle de l'Albaron. Un échange avec Monsieur Jean-Luc Boyer, trésorier du Club des Sports, a permis d'en comprendre la raison : une incohérence existe, certaines associations payant la location de la salle, d'autres non, pour l'organisation d'animations pourtant similaires.

La subvention de 25 000 € inscrite au budget 2014 a donc finalement été versée, en soustrayant la partie correspondant aux locations impayées.

Monsieur le Maire s'est engagé à étudier une réglementation de la location de la salle plus cohérente et plus équitable à compter de 2015.

bb) Subventions perçues :

- 1 250 € du Conseil Général de la Savoie, répartis entre quatre associations de Bessans, en faveur de l'animation locale.

- 2 814 € du Conseil Général de la Savoie pour la mise en accessibilité de l'église et de la chapelle Saint Antoine. Le versement du solde de cette subvention est suspendu à l'installation d'une rambarde pour l'escalier et un meilleur aménagement du cheminement entre le parking et la chapelle Saint Antoine (en longeant le mur du cimetière). Seulement, ces deux points ont fait l'objet d'un refus de la part de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Des négociations sont en cours, des préconisations de l'ABF sont attendues.

cc) Permis de construire :

- Permis de Monsieur et Madame Gérard Menuel (La Buffaz - Côte Rouge) : Monsieur le Maire, l'huissier Maître Sayve, Madame Emmeline Viallet et Monsieur Bernard Méliet se sont rendus le 18 septembre dernier sur le chantier pour vérifier que les surfaces autorisées dans le permis, soit 60 m², étaient respectées. Maître Sayve a calculé une

surface de 63,15 m². Le procès-verbal a été envoyé aux services instructeurs pour savoir la suite à donner à cette affaire.

Par ailleurs, la barrière installée abusivement par Monsieur et Madame Menuel sur la route communale de La Buffaz a bien été retirée.

- Permis de Madame Monique Boniface (La Goulaz) : Les travaux d'assainissement (installation d'une micro-station de traitement des eaux usées) de cette maison individuelle seront assurés par l'entreprise Martoïa, en lien avec le maître d'œuvre Monsieur Covarel. Ils seront bien entendu à la charge du propriétaire. Une réunion préalable aux travaux a eu lieu sur place.

- Permis de Monsieur Jean-Claude Tracq : La construction d'un abri de jardin a été acceptée par les services instructeurs, avec un certain nombre de prescriptions à respecter.

dd) Sécurité des établissements recevant du public (ERP) : Une visite à l'Hôtel Le Grand Fond a eu lieu fin août, suite à un avis défavorable rendu en 2013 par la commission de sécurité départementale. Il a été constaté qu'une large partie des travaux demandés a été réalisée (pose des fermes-portes et enclouement des escaliers). Les travaux restant seront réalisés prochainement. Les informations sur cette visite ont été transmises aux services de la Préfecture, comme cela avait été demandé par Monsieur le Préfet de la Savoie.

ee) Agenda :

- Le Biathlon Summer Tour et Championnats de France séniors auront lieu du 26 au 28 septembre 2014.

- Les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 28 septembre 2014.

- Les forfaits saison du domaine skiable en prévente seront vendus du samedi 18 au vendredi 31 octobre 2014 inclus.

- L'Assemblée générale du Marathon International de Bessans est prévue le samedi 8 novembre 2014.

- Le Biathlon et Nordic Challenge aura lieu les 6 et 7 décembre 2014.

- Un concert autour du thème "Noël bessanais" est programmé à l'église Saint Jean-Baptiste le dimanche 7 décembre 2014.

- Le repas des aînés organisé par le CCAS est fixé au dimanche 14 décembre 2014 à la salle de l'Albaron.

III – Délibérations.

1 - Délégations d'attributions du conseil municipal au maire.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé pour la durée de son mandat de toute une série de décisions en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Parmi la liste prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, certaines décisions ne sont pas appropriées à de petites communes, d'autres n'entrent pas dans la volonté de la municipalité de les déléguer à Monsieur le Maire (exemple, les droits de préemptions continueront à être proposés à chaque séance du Conseil municipal).

Conformément à ces articles, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire ou à son représentant en cas d'absence ou d'empêchement, les attributions suivantes :

1 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

2 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

3 - Intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.

4 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 euros.

5 - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **DELEGUE** à Monsieur le Maire ou à son représentant en cas d'absence ou d'empêchement les cinq attributions ci-dessus.

VOTE : Pour 11.

2 - Décision budgétaire modificative N°2 – Budget Communal.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des réalisations budgétaires arrêtées au 15 septembre 2014, de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2313 Opération 41 : Ecole		300,00 €
Total Chapitre 23 :		300,00 €
D 2313 Opération 47 : Extension Garage Dameuse	300,00 €	
Total Chapitre 23 :	300,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL GENERAL	300,00	300,00

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **AUTORISE** la décision modificative n°2.

VOTE : Pour 11.

3 - Réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré : Reversement du fonds d'amorçage versé aux communes à la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, un fonds d'amorçage en faveur des communes (et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de dépenses de fonctionnement des écoles), est institué pour l'année scolaire 2014-2015.

Contribuant au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les enseignements sont répartis sur 9 demi-journées par semaine, ce fonds d'amorçage est calculé en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans la commune. Ce dernier se compose :

- d'une part forfaitaire de 50 € par élève (versée aux communes) ,
- d'une majoration forfaitaire de 45 € par élève (réservée aux communes bénéficiant, au titre des exercices 2013 ou 2014, de la Dotation de Solidarité Rurale dite « cible », ce qui n'est pas le cas pour Bessans).

Versé en 2 fois au cours de l'année scolaire (1/3 avant le 31 décembre - sur la base des effectifs de la précédente année scolaire, puis le solde avant le 30 juin - sur la base des effectifs scolaires constatés le 15 octobre de l'année scolaire en cours), ce fonds d'amorçage fait l'objet d'une demande de versement adressée par les communes au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Considérant le transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), l'organisation et la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires greffées à la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le reversement de l'intégralité du fonds d'amorçage à la CCHMV. Respectant les procédures de versement de ce fonds aux communes et EPCI compétents, le reversement s'effectuera sous la forme d'acompte et de solde à réception des aides financières, et ce, sur la période de reconduction par l'Etat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **DECIDE** de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré à la CCHMV, sous la forme d'acompte et de solde à réception des fonds, et ce, sur la période de reconduction par l'Etat.

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

♦ **PRECISE** que les crédits nécessaires au reversement de cette dotation seront inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour 11.

4 - Installation de chéneaux sur la chapelle Saint Pierre d'Avérole.

La chapelle Saint Pierre d'Avérole a été rénovée ces dernières années sans qu'une protection de la façade n'ait été réalisée pour la protéger des ruissellements des eaux de pluies.

Le bâtiment étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques, la Direction

Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ont accepté de réaliser les travaux de réalisation des chéneaux et gouttières en retenant la proposition de l'entreprise Eurotoiture, pour un montant de 6 058 € HT (soit 7 269,60 € TTC).

Plan de financement :

Dépenses :

- Société Eurotoiture **7 269,60 € TTC**

Recettes :

- Subvention de l'Etat : 20 % du montant HT 1 211,60 € HT

- Subvention du Département : 23 % du montant HT 1 393,34 € HT

- Autofinancement : 57 % du montant HT + TVA 4 664,66 € TTC

Total Recettes 7 269,60 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

♦ **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour 11.

5 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période hivernale, il est nécessaire de renforcer les services techniques et de gestion du domaine nordique, des remontées mécaniques, de la patinoire et du stade de biathlon.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité hivernale pour une période de 5 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 15 emplois à temps complet pour assurer les fonctions précisées ci-dessus.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la

détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : Pour 11.

6 - Soutien à la motion concernant le loup, prise lors des états généraux « le pastoralisme et les loups » le lundi 18 août 2014.

Après des échanges de points de vue et un rappel par Monsieur le Maire de plusieurs éléments concernant la problématique de la présence du loup sur le territoire, le conseil municipal décide de soutenir la motion dite "du Col du Glandon", ci-dessous, à l'unanimité :

« A l'invitation de 6 maires d'Isère et de Savoie, des vallées des Villards, des Arves et de l'Eau d'Olle, mobilisés autour des difficultés rencontrées par les élevages alpins et par conséquent par les économies montagnardes, en présence des acteurs du territoire, élus, éleveurs, professionnels du tourisme, chasseurs, rassemblés ce jour au Col du Glandon, affirment leur pleine solidarité face aux problèmes posés par le loup à l'élevage et à l'économie montagnarde. Tous ensemble, ils :

Font le constat que :

- *L'élevage pastoral est nécessaire pour l'économie des territoires de montagne et ruraux,*
- *Le maintien du pâturage est le gage de l'entretien des paysages et de la préservation de la biodiversité,*
- *L'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en terme de proximité, qualité, lien au terroir, sécurité alimentaire et sanitaire.*

Font le constat que :

- *Les pertes directes et indirectes sur les troupeaux sont lourdes dans toutes les zones de présence du loup et deviennent inacceptables,*
- *Les moyens de protection sont de moins en moins efficaces face à des loups qui s'adaptent et ne craignent plus l'homme,*
- *Les chiens de protection, imposés en raison de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation de la montagne et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités.*

Affirment *la nécessité de faire connaître la réalité du problème du loup et de la souffrance des éleveurs ;*

Demandent *aux pouvoirs publics de représenter les éleveurs et de protéger leur activité et la qualité de leurs produits ;*

Preignent note *des nouvelles orientations affirmées par la Ministre de l'Ecologie facilitant les tirs de loups ;*

Refusent *que la responsabilité pénale des problèmes pouvant résulter des chiens de protection retombe sur les éleveurs ;*

Interrogent les pouvoirs publics sur le coût croissant que représente l'expansion continue des populations de loups ;

Refusent l'abandon et l'ensauvagement de leurs territoires ;

Affirment leur choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants ;

Réclament d'urgence une régulation opérationnelle du loup avec des moyens adaptés et obligation de résultat, avec une réactivité réelle des pouvoirs publics prenant en compte els situations de détresse locale.

Ces décisions pourraient être prises au niveau local en mobilisant notamment les chasseurs, et appelées à se traduite en plan de chasse, et dont la charge ne repose pas sur les seuls éleveurs ;

Exigent un déclassement du loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitat, de façon à sécuriser le cadre juridique facilitant la régulation des loups.

VOTE : Pour 11.

IV – Droit de préemption.

Aucun droit de préemption pour cette séance.

V – Questions diverses.

a) Question de Monsieur Ludovic Cordier-Pade :

« Les élus "Bessans à venir" pourront-ils participer au bulletin municipal, et si oui sous quelle forme ? »

Réponse de Monsieur le Maire : « Un bulletin municipal sera diffusé courant octobre. Il est prévu de rédiger un document de huit pages. Il est proposé une page réservée à l'expression des élus "Bessans à venir". Monsieur le Maire a seulement, en tant que directeur de la publication, le devoir de s'assurer que le contenu respecte les règles élémentaires (pas d'injures, etc...). Une réunion entre Monsieur le Maire et les élus "Bessans à venir" aura lieu rapidement pour évoquer les modalités pratiques ».

b) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

« Où en est le projet "crèches du monde" ? »

Réponse de Monsieur le Maire : « Une majorité de l'équipe municipale voit un réel intérêt à ce projet qui consiste en un parcours de crèches à découvrir dans le village pendant les vacances de Noël. Cependant, un certain nombre de demandes techniques formulées par l'OTHMV à la commune pourraient poser problèmes car elles n'ont pas été suffisamment anticipées. De plus, l'OTHMV doit se tenir au budget annoncé de 3 000 € et préciser l'incidence éventuelle de ce projet sur la tenue d'autres animations ».

c) Remarque de Monsieur Roger Fiandino :

« Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Modane est menacé de fermeture et cherche à étoffer son activité. Le service serait prêt à intervenir en Haute-Maurienne, il convient de le faire largement savoir. »

Le Maire,
Jérémy TRACQ